

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 21 Septembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 3.17, 3.18, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h40.

**Etaient présents** : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guericc CHALNOT (à partir du 1.1.1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.1), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Etaient absents** : Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Christine WERTHE Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISE Deluz : M. Fabrice TAILLARD La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Secrétaire de séance** : M. Daniel HUOT

#### **Procurations de vote** :

**Mandants** : J. ACARD, P. BONNET, C. DEVESA, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, P. GONON, S. JOLY, M. OMOURI, D. POISSENOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. WERTHE, H. TRUDET, D. PARIS, D. CUCHE, JM. BOUSSET, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

**Mandataires** : P. MOUGIN, M. SEBBAH, A. VIGNOT, J. GROSPERRIN, L. CROIZIER, N. BODIN, C. COMTE-DELEUZE, C. LIME, ML. DALPHIN, D. DARD, A. POULIN, T. MORTON, S. PESEUX, A. FELICE, M. FELT, A. OLSZAK, F. BAILLY, Y. MAURICE, J. KRIEGER, R. STEPOURJINE

**Délibération n°2017/003776**

**Rapport n°1.1.9 - SAIEMB Logement - rapport des élus administrateurs - Année 2016**

## SAIEMB Logement - Rapport des élus administrateurs - Année 2016

**Rapporteur** : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

**Commission** : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

### Résumé :

Les élus représentant la CAGB au conseil d'administration d'une SEM ou d'une SPL sont tenus, en respect des dispositions réglementaires, de présenter un rapport annuel devant le Conseil Communautaire.

Au 31 décembre 2016, la CAGB détient 1 action du capital de la SAIEMB Logement.

La SAIEMB L est un bailleur social. Son parc est composé de 2 426 logements, dont 81% en quartier prioritaire de la Ville (QPV). La SAIEMB L est un partenaire majeur dans les politiques urbaines et habitat portées par la CAGB et la Ville de Besançon.

La santé financière de la SAIEMB L s'est fragilisée ces dernières années, et le déficit 2016, même s'il est expliqué, détériore encore les perspectives.

L'article L.1524-5 (14<sup>ème</sup> alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés d'Economies Mixtes.

L'élu représentant la CAGB au conseil d'administration de la SAIEMB Logement est M.STEPOURJINE.

La Présidente de la SAIEMB Logement est Mme POISSENOT, Adjointe au Maire de Besançon.

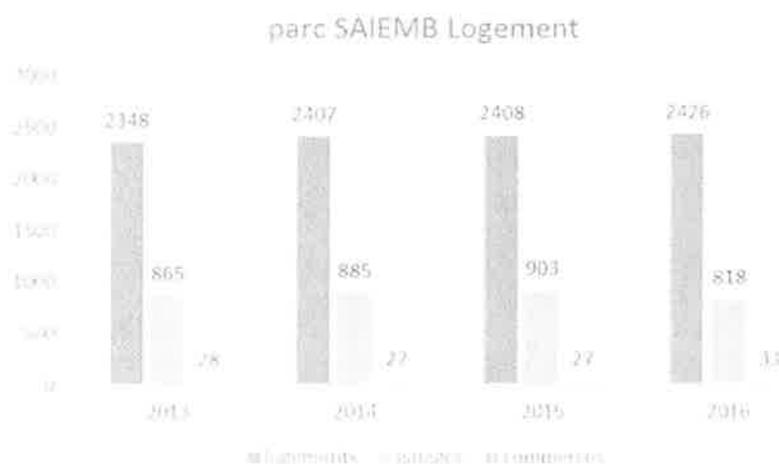
Une fiche signalétique et une synthèse des documents financiers sont jointes en annexe.

### I. Synthèse de l'activité

#### A/ Patrimoine

La SAIEMB Logement gère un parc de logements, garages, parkings et commerces. En tant que bailleur social, elle est un partenaire historique de la Ville de Besançon et de la CAGB sur le volet urbain et politique de l'habitat. La SAIEMB L est signataire de la Convention d'Utilité Sociale avec l'Etat.

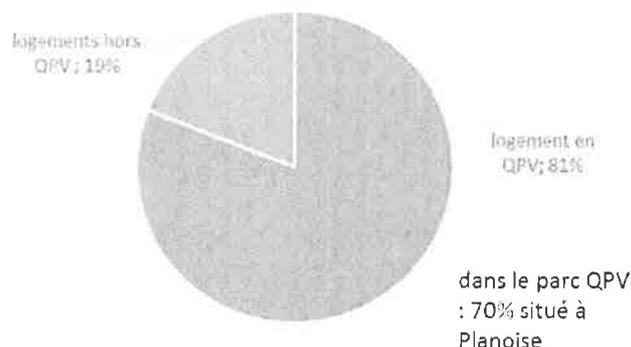
L'évolution du parc de la SAIEMB L sur ces quatre dernières années est relativement stable :



L'année 2016 a vu la livraison du programme « Les Terrasses de Condé », rue de Dôle à Besançon. L'ensemble des logements de cet immeuble a immédiatement trouvé preneur.

Une caractéristique majeure du parc de la SAIEMB L est sa localisation :

part du parc de la SAIEMB Logement en  
Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)



La SAIEMB Logement dispose d'une part largement majoritaire (81%) de logements situés en Quartiers Prioritaire de la Ville (QPV).

Avec de plus une forte proportion de logements situés à Planoise, en particulier dans la zone des Epoisses, la SAIEMB L se trouve confrontée à des problématiques inhérentes au quartier : tranquillité publique, paupérisation, manque d'attractivité. Cependant, tous les programmes de la SAIEMB Logement sur Planoise ne rencontrent pas ces difficultés. De plus, des travaux récents de réhabilitation, notamment pour améliorer la qualité énergétique des logements, ont donné réelle satisfaction aux locataires.

Parallèlement, la SAIEMB Logement se trouve progressivement confrontée à un vieillissement de son parc de logements sociaux, ce qui, pour maintenir un hébergement qualitatif aux locataires, nécessite des dépenses d'entretien croissantes (menuiseries, huisseries, isolation thermique). Une politique historique de loyer bas rend plus difficile la mise en œuvre des nécessaires travaux de réhabilitation.

Ces problématiques qui se cumulent pénalisent fortement aujourd'hui la SAIEMB Logement, notamment sur le plan financier. De plus, la part de logements de la SAIEMB L située en quartier non prioritaire (19%) et les programmes d'accession à la propriété menés par la société s'avèrent insuffisants pour faire contrepoids et atteindre un équilibre global. Des décisions stratégiques ont donc été prises par le conseil d'administration, comme par exemple la mise en vente de certains programmes immobiliers.

#### B/ Moyens humains

La SAIEMB L emploie 45 salariés : gestionnaires d'immeubles, services techniques, personnel administratif et de gestion locative.

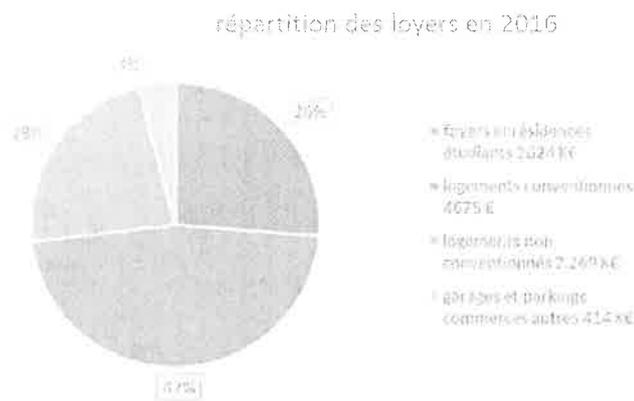
#### C/ Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires global (13 768 K€) est essentiellement constitué des loyers et charges récupérables (13 401 K€). Depuis plusieurs années, la SAIEMB L voit son chiffre d'affaires stagner. La hausse entre 2015 et 2016 vient d'une légère résorption de la vacance, d'une remise en location de logements anciennement destinés à la vente, et d'un changement de méthode d'enregistrement des loyers des logements étudiants.

Du fait de la nature même de l'activité (logements en secteur conventionné) et de la volonté de limiter les hausses pour les locataires, la SAIEMB L a régulièrement pratiqué des revalorisations de loyers inférieures aux autorisations légales. Ainsi en 2016 les loyers n'ont pas augmenté.

Le montant des loyers facturés en 2016 (hors charges récupérables) s'élève à 9 982 K€. Il inclut la facturation des loyers sur logements étudiants pour lesquels il existe un risque important d'impayé (défaillance du gestionnaire).

Il se répartit de la façon suivante :



#### D/ Gestion locative

La SAIEMB Logement a attribué 283 logements en 2016, elle a enregistré 202 sortants. Le nombre de demandes de logements via le fichier partagé est stable sur le département du Doubs. La situation familiale des demandeurs explique la typologie des logements recherchés : majoritairement des types 2 ou 3. Les personnes seules représentent environ 40% des demandeurs.

De plus, les ressources des demandeurs sont faibles (seulement 31% ont un CDI). Enfin, le marché détendu sur Besançon offre un grand choix aux demandeurs.

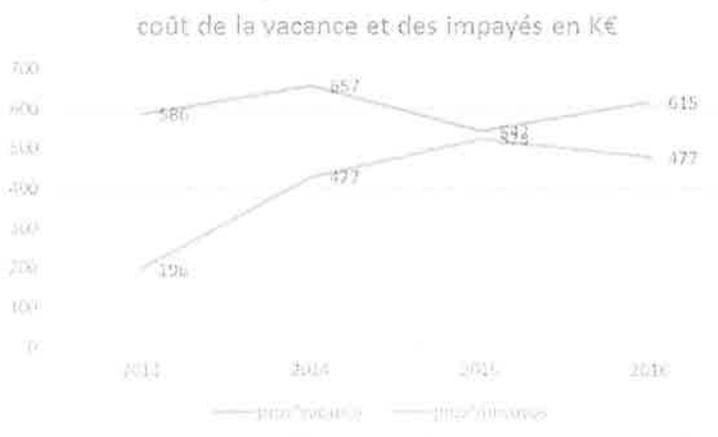
La problématique de la vacance peine à se résoudre malgré les efforts entrepris par la société. Cependant, la vacance locative totale est en baisse de 2 points en 2016. La SAIEMB Logement compte 257 logements vacants au 31/12/2016, soit 13,97% du patrimoine total. Sur ce total, 36 logements sont destinés à la vente, et 71 logements sont en « vacance organisée » en vue d'un changement d'usage ou d'une perspective de démolition. La zone des Epoisses (logements non conventionnés) représente 56% des vacants totaux.

Le poids financier de la vacance sur le résultat 2016 s'établit à 615 K€.

Par ailleurs, la société est confrontée, comme la plupart des bailleurs sociaux à un fort taux d'impayés. Ce phénomène est aggravé à la SAIEMB L par la défaillance d'un partenaire avec lequel est conventionnée la gestion d'un parc de logements étudiants.

Le poids financier des impayés sur locataires partis s'élève à 573 K€. Le risque global d'impayés des locataires provisionnés dans les comptes 2016, auquel il convient d'ajouter le risque d'impayé sur le gestionnaire défaillant, s'élève à 2 512 K€.

Vacance et impayés obèrent la capacité de la société à réagir à hauteur des besoins actuels.



## II. Vie de la société

### A/ L'actionnariat

Il n'y a aucune évolution à signaler dans l'actionnariat de la société.

### B/ Instances décisionnaires

En 2016, le conseil d'administration s'est réuni quatre fois, l'assemblée générale une fois pour arrêter les comptes annuels.

Les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas de jetons de présence.

Le Directeur Général Délégué par intérim a été nommé par le conseil d'administration du 30 juin 2015. Il a poursuivi sa mission en 2016.

## III. Situation financière

### A/ Etats financiers

Les états financiers synthétiques de 2016 sont joints en annexe.

Le total du bilan s'élève à : 81 607 K€.

Le résultat net 2016 est un déficit de 675 031 €.

Le commissaire aux comptes certifie les états financiers 2016 avec une observation sur la continuité d'exploitation faisant référence aux mentions de l'annexe votée par l'assemblée générale de la SAIEMB L. En effet, il est indiqué dans les faits majeurs que : « en novembre 2016, le conseil d'administration prend la décision (..) de prendre contact avec la CGLLS (Caisse de Garantie du Logement Locatif Social) pour ouvrir une procédure d'aide ».

En effet, la situation financière de la SAIEMB Logement continue de se dégrader et, même si le déficit de 2016 s'explique, l'évolution du potentiel financier de la société devient préoccupante. Les différents audits (Ville de Besançon, ANCOLS notamment) concluent à la nécessité de définir et mettre en œuvre une stratégie pour l'avenir de la société. La SAIEMB L a besoin de se faire accompagner dans cette démarche, tant sur le volet stratégique que financier, d'où la sollicitation de la CGLLS, opérateur de l'Etat, dont un des rôles est de prévenir les difficultés financières des bailleurs sociaux et aider au rétablissement de leur équilibre.

### Bilan

La structure bilancielle globale est caractéristique de l'activité patrimoniale de la SAIEMB L, avec un fort volume de patrimoine à l'actif (76 148 K€) et, au passif, des fonds propres pour 18 737 K€ et des emprunts pour 56 096 K€. Les emprunts sont la principale source de financement de la société.

Un changement de méthode comptable relative à la comptabilisation des provisions pour gros entretien (règlement n° 2015-04) aboutit à un reclassement du poste provisions vers le poste report à nouveau de 77 K€, ce qui vient augmenter le total des fonds propres.

Comme signalé en partie « activité », le niveau de la provision pour créances douteuses (2 989 K€ en 2016) est particulièrement élevé, notamment du fait de la défaillance du gestionnaire des logements étudiants. Une procédure judiciaire est en cours sur ce sujet.

évolution des fonds propres et des emprunts au passif



## Résultat

En K€	2014	2015	2016
exploitation	560	20	-704
financier	- 1 196	- 1 006	- 912
exceptionnel	338	1 005	941
IS et intéressement		11	
total résultat	- 298	8	- 675

Le total des produits s'élève à 17 684 K€, le total des charges à 18 360 K€, ce qui aboutit à un déficit net de 675 K€. Le déficit 2016 s'explique en grande partie par un choix stratégique mis en œuvre en 2016 et dont le dénouement aboutira en 2017 : des travaux de rénovation et pose d'ascenseurs concernant 30 logements T5 vacants dans le quartier des Epoisses ont été réalisés en 2016, avec l'objectif de vendre ces logements en 2017. Ces dépenses pèsent pour 747 K€, et contribuent donc fortement au déficit 2016.

Le résultat d'exploitation, issu directement de l'activité, enregistre un déficit de 704 K€, du fait du constat ci-dessus.

Outre les dépenses d'entretien, les principales charges liées à l'activité sont les charges récupérables (fluides, communs, gardiens d'immeuble) pour environ 3 400 K€, les dotations aux amortissements des immeubles (3 354 K€), les impôts, notamment fonciers (1 500 K€). La masse salariale pour le fonctionnement de la structure (environ 2 111 K€) représente 12,5% du total des charges.

Le résultat d'exploitation déficitaire ne permet de couvrir les charges financières liées aux emprunts (921 K€), mais un résultat exceptionnel fortement positif en 2016 (du fait de ventes de logements, de reprises de subventions d'investissement au résultat et de régularisations diverses) permet de réduire le déficit.

### B/ Contrôles mis en œuvre en 2016

En tant qu'actionnaire et dans le cadre de sa politique de l'habitat, la CAGB assure un suivi régulier de la société.

Par ailleurs, l'ANCOLS (Agence Nationale du Contrôle de Logement social) a diligenté un contrôle de la SAIEMB L sur 2015 et 2016. L'ANCOLS a mis en exergue des points faibles (vacance, impayés vieillissement du parc) et des points forts (bon entretien du parc, rôle social), et a mis en avant la situation financière très fragile de la SEM et la nécessité d'agir. Les préconisations de l'ANCOLS sont notamment une intervention de l'actionnaire principal (Ville de Besançon), l'étude d'une ouverture du capital, la sollicitation d'un plan d'aide CGLLS, et l'étude d'un rapprochement avec un autre opérateur du logement social.

## IV. Lien financiers et juridiques avec la CAGB

Les principaux flux financiers entre la SAIEMB Logement et la CAGB sont des dépenses de versement de subventions dans le cadre du PLH.

Le conseil communautaire a été sollicité à deux reprises sur des rapports impliquant la SAIEMB Logement en 2016 :

- 31-03-2016 : Contrat de Ville - signature du protocole NPNRU
- 10-11-2016 : approbation du rapport 2015 des élus administrateurs

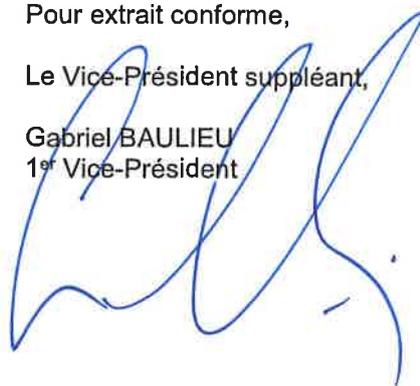
Le rapport spécial du commissaire aux comptes ne mentionne aucune convention règlementée entre la SAIEMB Logement et la CAGB.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le présent rapport présenté par l'élu représentant la CAGB au conseil d'administration de la SAIEMB Logement au titre de l'année 2016.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0





## Fiche signalétique

**Dénomination sociale :** SAIEMB Logement

**Secteur d'activité :** Logement – Bailleur social

**Date de création :** 2006 (scission)

**Siège social :** 1 Place de l'Europe - BESANCON

**Forme juridique :** société d'économie mixte

**Objet social (extrait des statuts) :**

- La construction l'acquisition sur tout terrain d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation (normes des habitations à loyers modérés)
- la location, la gestion, l'entretien, la mise en valeur, la vente de ces immeubles
- l'acquisition, prise à bail (..) de terrains destinés à recevoir la construction de ces immeubles

**Capital social :** 2 570 919 €, soit 395 526 actions de 6,50 € chacune.

**Nombre d'administrateurs :** Statuts : La société est administrée par un conseil d'administration composé de 3 à 18 membres. Toute collectivité publique a droit à un représentant. Au 31/12/2016, le conseil d'administration compte 11 membres.

**Répartition du capital social et des sièges détenus au conseil d'administration :**

Position au 31/12/2016 :

Actionnaires	Part détenue dans le capital	Valeur en capital	Nombre de sièges au Conseil d'Adm°
Ville Besançon	51,36%	1 320 527 €	5
Caisse des Dépôts et consignation (CDC)	44,84%	1 152 866 €	1
Caisse d'Epargne BFC	3,79%	97 500 €	1
CAGB	1 action	6.50 €	1
Personnes physiques (dont 2 représentants CDC)	3 actions	19.50 €	3
<b>total</b>	<b>100%</b>	<b>2 570 919 €</b>	<b>11</b>

**Elus représentants la CAGB :** M.STEPOURJINE

**Président au 31/12/2016 :** Mme POISSENOT (Adjointe au Maire de la Ville de Besançon)

**DGD par intérim au 31/12/2016 :** M.VERRIER

**Nombre de salariés au 31/12/2016 :** 45

**Commissaire aux comptes :** KPMG

**Expert-comptable :** -

**Nature des opérations en cours avec la CAGB en 2016 :**

En tant que bailleur social, la SAIEMB Logement s'inscrit dans les politiques urbaine et de l'habitat portées par la Ville de Besançon et la CAGB.

**Flux financiers avec la CAGB en 2016 :**

La CAGB a versé à la SAIEMB Logement des subventions dans le cadre du PLH.

**Cumul des engagements sur emprunts garantis par la CAGB : 13 354 K€**



**Synthèse financière**

ACTIF - unité K€	31/12/2016	PASSIF - unité K€	31/12/2016
<b>Actif immobilisé</b>		<b>Capitaux propres</b>	
Immobilisations incorporelles	28	Capital social	2 571
Immobilisations corporelles	76 148	Réserves	9 602
Immobilisations financières	26	Report à nouveau	(366)
		<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(675)</b>
<b>Total Actif Immobilisé</b>	<b>76 202</b>	Subventions (nettes)	7 605
<b>Actif Circulant</b>		<b>Total fonds propres</b>	<b>18 737</b>
Stocks et en-cours	16	<b>Total provisions</b>	<b>3 466</b>
		<b>Dettes</b>	
Clients et comptes rattachés	1 572	Emprunts	54 480
Autres créances d'exploitation	1 621	Dettes diverses	1 616
		total des dettes financières	56 096
<b>Total Actif Circulant</b>	<b>3 209</b>	Dettes d'exploitation	1 900
		Dettes sur immobilisations	1 295
<b>Disponibilités</b>	<b>2 196</b>	Autres dettes	113
<b>TOTAL Liquidités</b>	<b>2 196</b>	<b>Total des dettes</b>	<b>59 404</b>
<b>TOTAL Actif net</b>	<b>81 607</b>	<b>TOTAL Passif</b>	<b>81 607</b>

RESULTAT - unité K€	31/12/2016
<b>Produits d'exploitation</b>	
chiffre d'affaires	13 768
autres produits	187
reprises amort et prov°	2 565
<b>total produits d'exploitation</b>	<b>16 520</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	
achats et ch. externes	5 741
impôts et taxes	1 593
masse salariale	2 111
dot° amort et prov°	7 019
autres charges	760
<b>total charges d'exploitation</b>	<b>17 224</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(704)</b>
produits financiers	9
charges financières	921
<b>Résultat financier</b>	<b>(912)</b>
produits exceptionnels	1 155
charges exceptionnelles	214
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>941</b>
IS et part° salariés	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>(675)</b>